



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE BBTOUR 2026

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

1.1 La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre **Aymeric BRIET**, ses décisions sont sans appel. Il peut sanctionner toute mauvaise conduite sur l'aire de jeu, de l'avertissement à la disqualification.

1.2 La compétition BBTOUR 2026 est organisée par le Badminton Beaunois

Dossier Poona : **2502918**

Ouverture des inscriptions : 01/02/2026 à 8h00

Clôture des inscriptions : 01/06/2026 à 23h00

Samedi 4 juillet 2026 : DD / DH

Dimanche 5 juillet 2026 : DMx

1.3 Le GEO principal est Sandrine MOUILLON et son adresse de contact est bureau@badmintonbeaunois.fr et son téléphone 0627145129.

1.4 La compétition aura lieu au gymnase Forum des Sports qui se situe à l'adresse 6, rue Edouard Joly- 21200 Beaune

Article 2 : Joueurs et tableaux concernés

2.1 La compétition est ouverte aux joueurs et/ou joueuses : minime, cadet, junior, sénior et vétéran, de zone géographique nationale, affiliés à la FFBaD.

2.2 Les joueurs d'un classement allant de **N2/ N3/ R4 / R5 / R6 / D7 / D8 / D9 / P10 / P11 / P12 / NC** peuvent s'inscrire dans les tableaux DH, DD et MX

Le Double Dame et le Double Homme le samedi en intégralité

Le Double Mixte le dimanche en intégralité

2.3 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou en poule unique.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieurs à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400. Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas. Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux ou d'en modifier le mode d'élimination

2.5 En cas de faible influence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux

Article 3 : Frais d'inscription

3.1 Le montant des inscriptions s'élève à 18€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux, (participation fédérale de 2 € incluse) payables en ligne sur Badnet

3.2 Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux.

Article 4 : Les matchs

4.1 La compétition se joue selon les règles et recommandations éditées par la FFBaD et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par le juge arbitre dont les décisions sont sans appel.

4.2 Les matchs se dérouleront principalement en auto arbitrage et seront disputés au meilleur des 3 sets de 21 points.

4.3 En cas de désaccord, un arbitre, ou faisant office, peut être désigné par le juge arbitre, dans la mesure du possible.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

5.1 La date limite des inscriptions est le **01/06/2026**.

5.2 Les inscriptions ne se feront que sur Badnet de façon individuelle, ou via le club.

5.3 Au-delà de 180 joueurs, une liste d'attente sera mise en place en prenant la date d'inscription

5.4 Pour le double, la date d'inscription du joueur s'étant inscrit en dernier pour une paire sera le principal critère de choix pour déterminer qui sera prioritaire.

5.5 Les inscriptions "au choix" sont autorisées. L'organisateur fera de son mieux pour trouver un(e) partenaire. Les joueurs inscrits au choix ne seront pas prioritaires sur les paires en liste d'attente déjà constituées.

5.6 Le classement et le CPPH pris en compte seront ceux du **14/06/2026**

5.7 Le tirage au sort aura lieu le **20/06/2026**

5.8 Les tableaux seront définis par séries au CPPH.

5.9 L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau faute de participants.

5.10 Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Article 6 : Forfaits

6.1 Tout forfait après la date limite des inscriptions devra être justifié sur place auprès du juge arbitre ou via Badnet ou par mail (justificatif en PJ) à la ligue de Bourgogne Franche-Comté, dans les 5 jours suivant la compétition à l'adresse clot@lbfcbad.fr sous peine d'une suspension de toute compétition de 2 mois.

6.2 En cas de forfait dans une paire, le joueur restant peut proposer un remplaçant. » Le joueur restant de la paire doit signifier à l'organisateur s'il souhaite qu'il lui trouve un partenaire ou s'il se désinscrit.

- 6.3 Après la date limite des inscriptions, aucun forfait ne donnera droit à un remboursement sans justificatif envoyé au GEO du tournoi.
- 6.4 Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être disqualifié sur le tableau passé un délai de 5 minutes.
- 6.5 Tout joueur encore en course, désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge arbitre et revenir à l'heure convenue.

Article 7 : Volants

- 7.1 Les volants utilisés sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de litige, les volants utilisés seront les volants officiels : RLS3 (plumes) ou Mavis 350 (volant plastique) et vendus dans la salle.
- 7.2 Le volant en plumes est prioritaire à partir du classement D d'au moins un des joueurs impliqués dans le match.

Article 8 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

- 8.1 Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester les volants et auront au moins 3 minutes de prise de contact avec le terrain, test compris.
- 8.2 Le temps de repos auquel un joueur a le droit entre deux matchs est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés.
- 8.3 Il est rappelé que le temps de repos est au maximum de 60 secondes à la pause à 11 points et de 120 secondes entre les sets.
- 8.4 A la fin de leur match, les adversaires devront se serrer la main, puis donneront le résultat à la table de marque : tablettes, des ardoises seront à disposition sur les terrains .

Article 9 : La salle

- 9.1 Tout volant touchant l'infrastructure du gymnase sera compté FAUTE en cours de jeu et au service
- 9.2 L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés à y jouer et à leurs conseillers, **certaines terrains ne pourront pas bénéficier de chaises en raison du caractère gênant par rapport à la configuration des terrains**, aux officiels techniques et aux membres du comité d'organisation.

Article 10 : Les tableaux

- 10.1 Les tableaux doubles dames et doubles hommes auront lieu le samedi en intégralité
Les tableaux doubles mixtes auront lieu le dimanche en intégralité
- 10.2 Les phases préliminaires se dérouleront par poules avec 2 sortants qualifiés dans la mesure du possible.
- 10.3 L'organisation se réserve toutefois le droit d'organiser des tableaux en poule unique pour le bon déroulement de la compétition.
- 10.4 Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

- 11.1 La compétition se déroule en auto-arbitrage, toutefois si des arbitres souhaitent officier, ils peuvent se présenter au juge arbitre qui décidera s'ils officient ou non.
- 11.2 Tout arbitre ayant officié sur trois matchs ou plus se verra rembourser ses droits d'inscription en tant que joueur. S'il n'est pas inscrit à la compétition il se verra offrir une carte buvette.

Article 12 : Conseillers

- 12.1 Le conseil aux joueurs est admis, 1 conseiller est autorisé par demi-terrain, ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille fermée leur est autorisée. Une tenue correcte (jogging et chaussures fermées) est requise pour les conseillers (voir le code de conduite des conseillers techniques). Le juge arbitre est seul décisionnaire de la correction des tenues.
- 12.2 Une caméra sur un trépied pourra être autorisée, après une demande préalable auprès des adversaires et du juge arbitre.

Article 13 : Matériel

- 13.1 Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes....). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus avant la fin de ceux-ci.
- 13.2 Les téléphones portables devront être éteints sur l'aire de jeu.

Article 14 : Échéancier

- 14.1 L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.
- 14.2 Un match pourra être avancé de 60 minutes au maximum par rapport à l'heure théorique de l'échéancier.

Article 15 : Récompenses

- 15.1 Les finalistes et vainqueurs de chaque tableau seront récompensés à l'issue lors d'une remise de récompenses.
- 15.2 *ATTENTION si mineurs récompensés, les récompenses seront données au responsable légal.*

Article 16 : Tenues

- 16.1 Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par le règlement des tenues de la FFBaD. Seul le juge arbitre décide de la correction des tenues.

Article 17 : Dopage

- 17.1 Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra la signaler à son arrivée au juge arbitre et justifier de leur usage par un certificat médical.

Article 18 : Responsabilité

18.1 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 19 : Engagement

19.1 L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Bons matches à toutes et tous !

Le juge arbitre

Le comité d'organisation